



Diversification des modes de prestation des services d'inspection de cultures de semences – Une décision du Budget 2012

Avis aux intervenants

L'Agence canadienne de l'inspection des aliments (ACIA) travaillera de concert avec l'industrie afin de transférer les services d'inspection de cultures de semences à des mécanismes de diversification des modes de prestation de services à partir du 1^{er} avril 2014 à la suite d'une des décisions annoncées par le gouvernement du Canada dans le budget 2012. Cette initiative permettra à l'Agence de faire progresser sa politique stratégique à long terme de réduire son rôle dans la prestation directe de services d'inspection de cultures de semences et de contribuer à l'objectif global du gouvernement relatif aux compressions budgétaires.

Les principes fondamentaux de cette initiative sont les suivants :

- Elle est de portée nationale;
- Elle portera principalement sur la prestation de services d'inspection de cultures de semences par le secteur privé;
- L'ACIA continuera de participer aux nombreuses activités destinées à appuyer l'inspection des cultures des semences et la certification des semences, y compris l'agrément et la surveillance du secteur privé responsable de l'inspection des cultures de semences.
- L'ACIA collaborera avec le secteur pour élaborer un cadre national qui mettra les mécanismes nécessaires en place pour permettre aux prestataires de services alternatifs d'offrir l'inspection de cultures de semences.
- Elle satisfera aux engagements relatifs aux contraintes budgétaires indiquées dans le Budget 2012.

L'ACIA souscrit à son mandat principal de préserver la salubrité des aliments, la protection des consommateurs ainsi que la santé des animaux et des végétaux. Cet engagement signifie que, à l'avenir, l'Agence mettra moins l'accent sur des activités comme l'inspection directe des cultures de semences qui peut être réalisée avec efficacité et efficience par des entreprises privées.

Bien que l'ACIA entend diminuer son rôle dans la prestation directe d'inspection des cultures de semences, elle sera toujours responsable de la certification des semences au Canada. L'ACIA continuera de participer aux activités suivantes :

- l'agrément de particuliers les autorisant à exécuter l'inspection de cultures de semences;
- la conclusion d'ententes avec les services d'inspection de cultures de semences autorisés;



- les activités de supervision telles que la surveillance et la vérification des intervenants qui participent à l'inspection de cultures de semences;
- l'établissement de normes de rendement que les inspecteurs de cultures de semences agréés devront atteindre;
- l'élaboration de documents de formation;
- la prestation directe, au besoin, des services d'inspection de cultures de semences lorsqu'il est impossible de recourir aux inspecteurs du secteur privé.

La priorité immédiate est d'établir un cadre fonctionnel pour la diversification des modes de prestation de services (DMPS) d'inspection de cultures de semences afin que les inspections soient exécutées par des inspecteurs agréés à partir de 2014. En 2014, l'ACIA exécutera les activités liées à l'inspection de cultures de semences uniquement à titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité d'une DMPS ou de l'impossibilité de recourir à des inspecteurs du secteur privé. Cependant, l'objectif à long terme est de faire en sorte que la plupart des inspections, si ce n'est toutes les inspections, soit exécutée par des inspecteurs agréés.

Un Groupe de travail Industrie-gouvernement (GTIG) travaillera sur un cadre national qui aidera l'industrie à faire avancer la DMPS de l'inspection de cultures de semences. Ce groupe a été créé en 2007 et comprend l'Association canadienne des producteurs de semences, l'Association canadienne du commerce des semences, l'Institut canadien des semences et l'ACIA. Le mandat initial du groupe était d'examiner la DMPS d'inspection de cultures de semences et il avait acquis de l'expérience en réalisation de projets pilotes sur la DMPS liée aux semences. Le nouveau mandat du GTIG consiste à déterminer des critères de conception clés pour la mise en œuvre de cette décision et de proposer plusieurs options sur la meilleure façon de fournir la DMPS d'inspection de cultures de semences.

L'ACIA examinera ses frais, dans le cadre de cette proposition, ainsi que son approche relative à la prestation de services d'inspection de cultures de semences afin de s'assurer qu'ils ne constituent pas un obstacle à la mise en place de la DMPS.